

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT

Autorisation de raccordement et déversement: Le Code de la Santé Publique dans son Article L.1331 10 indique « *Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques, dans les égouts publics doit être préalablement autorisé par la collectivité à laquelle appartient les ouvrages qui seront empruntés par ces eaux usées avant de rejoindre le milieu naturel (...)* ».

Mme M. (Nom et Prénom du demandeur):

Personne morale représentée par

Nom de l'établissement :

N° RCS et SIRET (14 chiffres):

Code NAF:

Nature de(s) l'activité(s):

L'établissement est une installation classée pour la protection de l'environnement : oui non

Adresse:

Code Postal: Commune:

Téléphone fixe: Téléphone portable:

Courriel:

agissant en sa qualité de propriétaire gérant locataire principal
de l'immeuble situé:

Adresse:

Code Postal: Commune:

Lotissement: Parcelle: Lot n°:

Sollicite une autorisation de déversement de ses eaux usées autres que domestiques.

La signature de la présente déclaration par le demandeur ou son représentant dûment mandaté est la préalable indispensable à l'instruction du dossier d'autorisation de déversement.

Cette demande ne vaut pas accord ou rejet. C'est à l'issue de l'étude démontrant la compatibilité entre les diverses infrastructures d'assainissement et les rejets de l'Établissement que les critères d'acceptation des rejets de l'Établissement pourront être fixés au sein de l'autorisation de raccordement et/ou de la convention de rejet.

Demande de déversement - 01/07/2023



VALEURS DE SOUSCRIPTION SOUHAITÉES

Dans le cadre de l'arrêté de raccordement et déversement et éventuellement de la convention spéciale de déversement.

Toutes les substances rejetées par l'établissement y compris les micropolluants devront faire l'objet d'une demande de rejet. Les valeurs de rejet souhaitées dans l'arrêté doivent figurer dans ce tableau.

Chaque point correspond à 1 raccordement au réseau. En cas de raccordement multiple **préciser** l'emplacement et **cocher** le(s) type(s) de rejet (**ND** = non domestique ; **D** = domestique ; **P** = pluvial).

Substances	unité	Point 1		Point 2		Point 3		
		emplacement :		emplacement :		emplacement :		
		ND /	D /	P	ND /	D /	P	ND /
		Concentration maxi d'un échantillon représentatif sur 24h	Flux maxi sur 24h	Concentration maxi d'un échantillon représentatif sur 24h	Flux maxi sur 24h	Concentration maxi d'un échantillon représentatif sur 24h	Flux maxi sur 24h	
MES	mg/l							
DCO	mg/l							
DBO5	mg/l							
Ratio DCO/DBO	/							
Azote global	mg/l							
Azote Kjeldhal (NTK)	mg/l							
Phosphore total	mg/l							
Hydrocarbures totaux	mg/l							
Sulfures	mg/l							
Chlorures	mg/l							
SEH	mg/l							
Autres substances présentes dans les rejets de l'établissement à ajouter (par exemple métaux, RSDE...)								

Demande de déversement - 01/07/2023



- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Service de l'eau et de l'assainissement
- 1, parc de l'Étoile - 67 076 Strasbourg Cedex - France
- Tél : 03 68 98 51 75
- Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu

		Point 1	Point 2	Point 3
Substances	unité	Flux annuel	Flux annuel	Flux annuel
Azote global	kg/an			
Phosphore total	kg/an			

		Maximum	Minimum	Moyen
Température maximum	°C			
pH	/			
pH	/			

		Annuel	Journalier	Horaire
Volume rejeté	m3			

Origine(s) de l'eau consommée :

- réseau public
- pompage nappe
- eaux de pluie
- réutilisation d'eau

Fait à
le

Signature du demandeur

Demande de déversement - 01/07/2023



- Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Service de l'eau et de l'assainissement
- 1, parc de l'Étoile - 67 076 Strasbourg Cedex - France
- Tél : 03 68 98 51 75
- Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu • www.strasbourg.eu